Dimanche 28 septembre 2025

26EME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNEE C

Propriété privée et non privante

La semaine dernière nous avons médité sur l'argent malhonnête ou l'argent trompeur, avec un commandement : « *Faites-vous des amis avec l'argent malhonnête afin que le jour où il ne sera plus là, ces amis vous accueillent dans les demeures éternelles* ». (Lc 16,9)

Pourquoi l'argent est-il malhonnête ? Il est malhonnête parce qu'il peut nous faire croire que nous sommes en sécurité alors que nous ne le sommes pas. En cela il n'est pas honnête et nous trompe parfois.

L'argent peut assurer sécurité pour cette vie, mais certainement pas pour la Vie éternelle. C'est ce que rappelle la première lecture : « *Malheur [...] à ceux qui se croient en sécurité sur la montagne de Samarie* » (Am 6,1).

La parabole de ce jour est complémentaire ou inverse de celle de la semaine dernière.

Luc choisit deux silex qui sont deux paraboles et les fait fonctionner ensemble pour que la lumière nous soit donnée sur la destination universelle de nos biens.

Dans chacune des deux paraboles il y a un homme en dépendance avec l'autre, et l'un des deux n'a de compte à rendre à personne. À la fin de l'histoire, le riche n'a pas compris que Lazare pouvait l'aider pour entrer dans la Demeure éternelle, et le gérant a compris que ses créanciers seraient sa solution pour avoir une demeure à l'avenir.

Cette mise en parallèle nous fait comprendre que l'argent est au service de la relation et de la vie éternelle. Notre propriété privée ne doit pas être une propriété privante. Nos biens généreusement offerts disent notre amour de l'autre.

De cela je propose deux questions-applications. Comment les autres pourraient-ils davantage profiter de mes biens ? Est-ce que je vois ma participation au denier de l'Eglise comme un acte de bienfaisance à une œuvre de charité, ou comme un acte de justice envers ma propre famille ?

Père Paul DOLLIE, curé

Parlons argent….

Pour fonctionner, notre paroisse dépense chaque année près de 250 k€ : **60%** rémunèrent les prêtres et les laïcs (sacristain, femmes de ménage, organistes, chargée de communication, comptable) au service de la paroisse, **20%** correspondent aux dépenses de loyer, de chauffage, d'éclairage et d'assurance, les **20 %** restant couvrent le financement de nos activités liturgiques et pastorales.

À cela s'ajoute la contribution de la paroisse au diocèse, qui prend en charge des actions pastorales communes (famille, solidarité, handicap, hôpitaux), le support administratif aux paroisses, ainsi que la solidarité entre paroisses d'Ile-de-France. Enfin, il faut provisionner des dépenses de gros entretien ou de renouvellement des bâtiments ou des équipements.

Pour financer toutes ces dépenses, la paroisse ne peut compter que sur les dons des fidèles. Dans notre paroisse, les recettes des quêtes et des offrandes ponctuelles sont dynamiques. Mais le poste principal, celui du **Denier de l'Église**, diminue depuis plusieurs années du fait de la baisse du nombre de donateurs : **ceux qui s'en vont ne sont guère remplacés**. Actuellement, on compte cinq donateurs pour dix participants à la messe dominicale : si on revenait au ratio de 2017 (6 sur 10), la paroisse recevrait 20 k€ de plus.

Vous serez prochainement sollicités pour participer au Denier de l'Eglise : mais vous pouvez dès à présent donner en ligne sur le site de la paroisse, rubrique « Donner au Denier ».

Jeudi 16 octobre
Messe de rentrée des étudiants

La messe de rentrée des étudiants d'Île-de-France aura lieu jeudi 16 octobre à 19h15 en l'église Saint-Sulpice (Paris 6e). Accueil dès 18h15 avec un retour du Jubilé. After-messe sur le parvis à l'issue de la célébration à 20h30.

Un rendez-vous fraternel et spirituel à ne pas manquer !

Paroisse Saint Laurent
01 46 07 24 65
www.asaintlaurent.com – contact@asaintlaurent.com

Parcours jubilaire pour l'année sainte

À Paris, huit églises permettent de faire un pèlerinage et de passer une porte sainte au cours de l'année jubilaire 2025 :
Ces églises jubilaires :
- la cathédrale Notre-Dame de Paris,
- la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre,
- la basilique Notre-Dame-des-Victoires,
- la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours,
- l'église Saint-Louis-d'Antin,
- l'église Saint-Sulpice,
- la chapelle de la Médaille-Miraculeuse,
- l'église Notre-Dame de l'Assomption (mission polonaise, rue Saint-Honoré, 8e).

Les fidèles sont invités à y effectuer un pèlerinage : ils pourront s'y confesser et y obtenir l'indulgence plénière accordée par le Saint-Père aux conditions habituelles : désir de changement de vie, confession sacramentelle avec absolution personnelle, prière aux intentions du Pape, profession de foi.

Samedi 11 octobre
Sortie paroissiale à Chantilly

Une journée pour se retrouver, découvrir de nouveaux visages, prier ensemble et prendre un bon bol d'air en dehors de Paris.
Au programme : messe à l'église ND de Chantilly, puis au choix visite du Château et du parc (18 €), visite du parc (9 €) ou petite randonnée autour du château (gratuit).
Rendez-vous à 9h gare du Nord, retour vers 18h.
Chacun paie son billet de train et apporte son pique-nique.

Semaine thérésiennel
du 27 septembre eu 1er octobre

Célébrations, conférences, témoignages sur le thème « Source d'Espérance » ; le 1er octobre, soirée pétales de roses.
Programme complet sur https://sanctuairesaintetherese-paris.apprentis-auteuil.org/ (40 rue Jean de la Fontaine, Paris 16ème)

PREMIERE LECTURE Am 6, 1-7

« La bande des vautrés n'existera plus » (Am 6, 1a.4-7)

Ainsi parle le Seigneur de l'univers :
Malheur à ceux qui vivent bien tranquilles dans Sion,
et à ceux qui se croient en sécurité
sur la montagne de Samarie.
Couchés sur des lits d'ivoire,
vautrés sur leurs divans,
ils mangent les agneaux du troupeau,
les veaux les plus tendres de l'étable ;
ils improvisent au son de la harpe,
ils inventent, comme David, des instruments de musique ;
ils boivent le vin à même les amphores,
ils se frottent avec des parfums de luxe,
mais ils ne se tourmentent guère du désastre d'Israël !
C'est pourquoi maintenant ils vont être déportés,
ils seront les premiers des déportés ;
et la bande des vautrés n'existera plus.

PSAUME Ps 145 (146)

R/ Chante au Seigneur, tout la terre,
chante au Seigneur, alléluia !

Le Seigneur garde à jamais sa fidélité,
il fait justice aux opprimés ;
aux affamés, il donne le pain ;
le Seigneur délie les enchaînés.

Le Seigneur ouvre les yeux des aveugles,
le Seigneur redresse les accablés,
le Seigneur aime les justes,
le Seigneur protège l'étranger.

Il soutient la veuve et l'orphelin,
il égare les pas du méchant.
D'âge en âge, le Seigneur régnera :
ton Dieu, ô Sion, pour toujours !

Abonnez-vous à notre newsletter
Inscrivez-vous à notre newsletter pour être tenu au courant de la vie de la paroisse !

DEUXIEME LECTURE 1 Tm 6, 11-16

« Garde le commandement
jusqu'à la Manifestation du Seigneur »

Toi, homme de Dieu,
recherche la justice, la piété, la foi, la charité,
la persévérance et la douceur.
Mène le bon combat, celui de la foi,
empare-toi de la vie éternelle !
C'est à elle que tu as été appelé,
c'est pour elle que tu as prononcé ta belle profession de foi
devant de nombreux témoins.

Et maintenant,
en présence de Dieu qui donne vie à tous les êtres,
et en présence du Christ Jésus
qui a témoigné devant Ponce Pilate par une belle affirmation,
voici ce que je t'ordonne :
garde le commandement du Seigneur,
en demeurant sans tache, irréprochable
jusqu'à la Manifestation de notre Seigneur Jésus Christ.
Celui qui le fera paraître aux temps fixés, c'est Dieu,
Souverain unique et bienheureux,
Roi des rois et Seigneur des seigneurs,
lui seul possède l'immortalité,
habite une lumière inaccessible ;
aucun homme ne l'a jamais vu,
et nul ne peut le voir.
À lui, honneur et puissance éternelle. Amen.

EVANGILE Lc 16, 19-31

« Tu as reçu le bonheur, et Lazare, le malheur.
Maintenant, lui, il trouve ici la consolation, et toi, la souffrance »

En ce temps-là,
Jésus disait aux pharisiens :
« Il y avait un homme riche,
vêtu de pourpre et de lin fin,
qui faisait chaque jour des festins somptueux.
Devant son portail gisait un pauvre nommé Lazare,
qui était couvert d'ulcères.
Il aurait bien voulu se rassasier
de ce qui tombait de la table du riche ;
mais les chiens, eux, venaient lécher ses ulcères.
Or le pauvre mourut,
et les anges l'emportèrent auprès d'Abraham.
Le riche mourut aussi,
et on l'enterra.
Au séjour des morts, il était en proie à la torture ;
levant les yeux, il vit Abraham de loin
et Lazare tout près de lui.
Alors il cria :
'Père Abraham, prends pitié de moi
et envoie Lazare
tremper le bout de son doigt dans l'eau
pour me rafraîchir la langue,
car je souffre terriblement dans cette fournaise.
– Mon enfant, répondit Abraham,
rappelle-toi :
tu as reçu le bonheur pendant ta vie,
et Lazare, le malheur pendant la sienne.
Maintenant, lui, il trouve ici la consolation,
et toi, la souffrance.
Et en plus de tout cela, un grand abîme
a été établi entre vous et nous,
pour que ceux qui voudraient passer vers vous
ne le puissent pas,
et que, de là-bas non plus,
on ne traverse pas vers nous.'
Le riche répliqua :
'Eh bien ! père, je te prie d'envoyer Lazare
dans la maison de mon père.
En effet, j'ai cinq frères :
qu'il leur porte son témoignage,
de peur qu'eux aussi ne viennent
dans ce lieu de torture !'
Abraham lui dit :
'Ils ont Moïse et les Prophètes :
qu'ils les écoutent !
– Non, père Abraham, dit-il,
mais si quelqu'un de chez les morts vient les trouver,
ils se convertiront.'
Abraham répondit :
'S'ils n'écoutent pas Moïse ni les Prophètes,
quelqu'un pourra bien ressusciter d'entre les morts :
ils ne seront pas convaincus.' »